

Neuchâtel : élection du Grand Conseil

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 51

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Election du Grand Conseil

Le pouvoir législatif

Le Grand Conseil représente le peuple.
Il détient le pouvoir législatif.
Il fait les lois, vote le budget, contrôle le gouvernement.
Il exerce le droit de grâce.
Il siège à la salle du Grand Conseil, au Château.
Ses séances sont publiques. Toutefois, pour l'examen de certaines questions, il peut siéger à huis clos.

Les candidates

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Clémence Popesco-Borel, médecin gynécologue, Neuchâtel.
Mme Janine Robert-Challandes, avocate, assesseur à l'Autorité tutélaire et juge au tribunal matrimonial ; conseillère générale de Saint-Blaise.

PARTI RADICAL

Mlle Tilo Frey, professeur à l'école de commerce, conseillère générale, Neuchâtel.
Mme Schaefer-Berth, avocate, Neuchâtel.

PARTI SOCIALISTE

Mme Favre-Rognon, infirmière diplômée, députée, conseillère générale, est intervenue efficacement en faveur de l'enfance en âge scolaire, Neuchâtel.
Mlle Marcelle Blanc, secrétaire au dispensaire antituberculeux, Neuchâtel.

POP

Mme Esther Plüss, employée de fabrication, Neuchâtel.
Mme Suzanne de Ribapierre, ménagère, Neuchâtel.

DISTRICT DE BOUDRY

PARTI LIBÉRAL

Mlle Paulette Henriod, secrétaire de direction, Corcelles.

PARTI SOCIALISTE

Mlle Thérèse Scuri, sage-femme, conseillère générale, députée, s'est préoccupée des économiquement faibles, Auvornier.

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

PARTI LIBÉRAL

Mme Berthe Montandon, membre de l'Association des femmes paysannes, Travers.

PARTI RADICAL

Mme Emilia Hainard, membre de l'Association des femmes paysannes, Les Bayards.

PARTI SOCIALISTE

Mme Emmy Graber, ouvrière d'usine, Fleurier.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Louise Jacot-Besson, membre de l'Association des femmes paysannes.

Les femmes

qui ont conscience
de leurs responsabilités
de leurs droits
de leur pouvoir

vont voter

Elles votent aussi pour les candidates, car elles-ci sauront défendre leurs idées et leurs intérêts.

PARTI SOCIALISTE

Mme Marivonne Joris, conseillère générale, actrice du Théâtre populaire, Chézard.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

PARTI RADICAL

Mme Huguette Reist, comptable, députée, appelée à siéger à la précédente législature, La Chaux-de-Fonds.

Mme Simone Gnaegi, ménagère, La Chaux-de-Fonds.

PARTI SOCIALISTE

Mlle Raymonde Schweizer, directrice de l'Ecole professionnelle, députée de la première heure, elle a ouvert la voie aux femmes en faveur desquelles la plupart de ses interventions ont été couronnées de succès, La Chaux-de-Fonds.
Mme Marcelle Miéville, comptable à la FOBB, La Chaux-de-Fonds.
Mme Suzi Ramseyer, infirmière à l'hôpital, La Chaux-de-Fonds.

Le parti d'abord le candidat ensuite

Dans le système RP, c'est le parti qui gagne les sièges (attribués proportionnellement au nombre de suffrages de listes qu'il a obtenus).

Une fois les sièges attribués aux partis, les candidats ayant recueilli le plus de voix occupent ces sièges. Il ressort de cette règle de base que le panachage devrait autant que possible être évité, puisqu'en ajoutant sur sa liste le nom de candidats d'autres partis, l'électeur ou l'électrice retranche des suffrages de liste à son propre parti et en apporte au parti adverse. Le lotoïsage (qui consiste à biffer sans les remplacer les noms d'un ou plusieurs candidats, pour favoriser celui ou ceux qui restent) n'affaiblit pas la position du parti.

Le cumul est autorisé ; le nom du même candidat peut être répété (une seule fois, c'est-à-dire qu'il ne peut figurer que deux fois en tout) sur la même liste. Le nombre total des noms ne doit cependant pas excéder le nombre de sièges à pourvoir. Par exemple, si un parti présente six candidats pour six sièges à élire, un électeur qui voudrait cumuler les trois premiers doit biffer les trois derniers.

POP

Mme Marcelle Corswandt, licenciée en lettres, députée, appelée à siéger à la fin de la précédente législature.

Mme Marguerite Greub, conseillère générale, députée, plusieurs de ses revendications concernant la femme mariée et la famille ont eu gain de cause.

Mme Hélène Beuret, ouvrière, La Chaux-de-Fonds.

Mme Yolande Gysin, ouvrière, La Chaux-de-Fonds.

Mme Gabrielle Huguenin, conseillère générale, employée de bureau.

Mme Geneviève Roulet, vendeuse, La Chaux-de-Fonds.

PPN

Mlle Madeleine Jacot, directrice d'un bureau privé de secrétariat et traductions. Membre de l'Association des soroptimistes, La Chaux-de-Fonds.

DISTRICT DU LOCLE

PARTI SOCIALISTE

Mme Josine Gagnebin, conseillère générale, députée, a proposé l'étude du problème de l'enfance déficiente (orthophonie), Le Locle.

Mme Mathilde Margot, gérante de la coopérative, Les Brenets.

POP

Mme Jeanne-Marie Aeschlimann, conseillère générale, Le Locle.

Mme Micheline Huguenin, ménagère, Le Locle.

Allo la ville, ici la campagne

Le budget des paysannes

Ici aussi, apports de la ferme au ménage restreints au lait et à la viande de porc.

2. Autres dépenses

Vêtements	113.05
Amélioration du mobilier, linge de maison	96.—
Loyer (3 pièces sans confort)	600.—
Chauffage : 12 st. de bois à 30 fr. 360.—	
Produits de nettoyage	180.—
Eau, électricité, téléphone	341.50
Impôts	582.10
Assurance-vie	250.75
Médecin, dentiste, assurance maladie	302.25
Journaux, livres, conc. radio	147.20
Argent de poche, sorties, coiffeur, participation aux sociétés locales	1540.—
Cadeaux et divers	334.20
	2684.80 9386.45

II
Pour notre deuxième exemple, nous avons choisi deux exploitations de montagne d'une certaine importance puisque l'une a une superficie de 45 ha. et l'autre de 30 ha. environ. Ce sont des domaines sans cultures où les apports de la ferme au ménage sont inférieurs moins importants qu'en plaine.

II a) EXPLOITATION DU JURA

I. Le domaine

Superficie totale de 65 poses vaudoises ou 29,25 ha., dont 13,50 ha. de pâturages. Aucune culture, si ce n'est 40 ares d'orge, altitude 1100 m.
Bétail : 13 vaches, 8 génisses, 2 veaux
Basse-cour : pas de poules, quelques lapins.

II. La famille

Père, mère, trois enfants de 20, 14 et 11 ans à la maison, un de 18 ans en apprentissage. Pas d'employés.

III Les recettes

Elles sont constituées de la façon suivante :

4/5 par la paie du lait
2/5 par des ventes de bétail
1/5 par des gains accessoires, des subsides divers et les allocations familiales.

IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 8500 fr. à 9000 fr. par an pour couvrir les dépenses du ménage et de la famille. Cette somme provient avant tout de la paie du lait, cependant, quelques dépenses importantes d'habillement, les impôts, les écologies ont été payés lors de ventes de bétail.

I. Nourriture

Production	Achats
Epicerie, boulangerie, boucherie, etc.	2986.70
Lait : 1200 litres à 63 ct.	756.—
Porc : 54 kg. à 3 fr. 50 (1/2 porc)	189.—
Lapins : 4 à 10 fr.	40.—
	985.— 2986.70

L'altitude se fait sentir : ni légumes, ni fruits, ni pommes de terre. Tout doit être acheté.

2. Autres dépenses

Vêtements	1291.80
Amélioration du mobilier, linge de maison	137.—
Loyer (6 pièces, mi-confort)	468.55
Chauffage	120.—
Produits de nettoyage	150.—
Eau, électricité, téléphone	443.20
Impôts	432.80
Assurance-vie	94.80
Médecin-dentiste, assurance maladie	514.—
Journaux, livres, conc. radio	76.15
Argent de poche, sorties, coiffeur, participation aux sociétés locales	820.—
Ecologie et pension des enfants	1244.60
	2305.— 8659.60

La production propre couvre à peine le quart des besoins de la famille. Dans ce budget, un peu plus large que le précédent (915 fr. par mois, environ) la part de la nourriture n'est plus que 36,2 % du total.

II. b) EXPLOITATION DES PRÉALPES

I. Le domaine

Superficie totale de 100 poses vaudoises, soit 45 ha., dont 22,5 ha. en pâturages — aucune culture — altitude : 1200 à 1700 m. (pâturages).
Bétail : 10 vaches, 4 génisses, 3 veaux, 15 porcs, pas de volaille.

II. La famille

Père, mère, cinq enfants de 12, 11, 10, 9 et 3 ans. Un employé durant cent-vingt jours.

III. Les recettes

Elles sont constituées de la façon suivante :
23 % par la paie du lait
58 % par des ventes de bétail et des encaissements d'estivage
12 % par des ventes de bois
7 % par des subsides divers et les allocations familiales.

IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 9000 fr. à 9500 fr. par an pour couvrir les besoins du ménage et de la famille. Cette exploitation est nettement moins tributaire de la paie du lait que la plupart des exploitations de montagne. Les entrées provenant des ventes de bétail et de l'estivage se répartissent, en effet, régulièrement tout au long de l'année et plusieurs fois par mois.

I. Nourriture

Production	Achats
Epicerie, boulangerie, boissons, boucherie	4499.40
Lait : 1400 litres à 63 ct.	919.80
Porc : 230 kg. à 3 fr. 50 (poids vif)	805.—
	1724.80 4499.40

A propos de notre premier budget

Une lectrice nous écrit :

Madame,

Je me permets de vous demander des explications quant à votre article paru dans « Femmes suisses ».

Il me semble regrettable d'avoir comptabilisé 10 litres d'eau-de-vie dans les comptes du ménage, cette eau-de-vie étant plutôt allouée pour les soins à donner au bétail. Je pense, et d'autres paysannes avec moi, qu'il est mal venu d'insérer, dans un journal citadin, un budget si minime avec ce poste à son actif. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir le relever dans la suite de votre article, car il porte préjudice à la cause paysanne. L'alcool n'a jamais été comptabilisé dans un budget-type, et d'autant plus pour un ménage avec trois jeunes enfants.

Veuillez croire, Madame, à tout l'intérêt que je porte à lire vos articles et excuser cette critique formulée pour éviter qu'on croie que le paysan boit environ 1 litre d'eau-de-vie par mois.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Madame, mes salutations très cordiales.

L. Bonnet

Ces budgets de paysannes n'ont de valeur que s'ils sont parfaitement exacts et sincères. Si l'on commence à « arranger » les chiffres et les faits on n'obtiendra plus qu'un budget-type qui n'apportera rien de nouveau. Cette suite d'articles qui englobera aussi bien des petites exploitations que des grandes, des paysans aisés que des paysans gênés, n'est pas destinée à doubler la statistique de Brugg mais à montrer aux citadins comment se « débrouillent » les paysannes dans des conditions données.

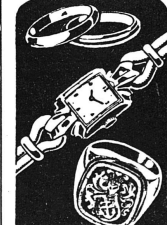
En ce qui concerne la consommation d'eau-de-vie, nous sommes au regret de confirmer à Mme B. qu'en l'occurrence il s'agit bien de l'eau-de-vie gardée pour le ménage, l'eau-de-vie destinée au bétail étant comptée à part. Cependant, il me semble difficile d'imputer à péché le fait d'avoir gardé 10 litres de kirsch ou de pruneau pour son propre usage en une année où les fruits étaient particulièrement sucrés et l'eau-de-vie particulièrement réussie ! Il est d'ailleurs étonnant et significatif que nous n'ayons pas reçu de lettres de citadines choquées !



Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!

Pâtes de Rolle

avec bons de voyage



Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - TÉL. (039) 2 69 95